

ERFPS – CHU Hôpitaux de ROUEN

14, rue du Professeur Stewart
76000 Rouen

Tél : 02 32 88 01 39

Fax : 02 32 88 09 82

Mail : ifa76@chu-rouen.fr

A lire impérativement avant de remplir le dossier d'inscription

ATTESTATION DE FORMATION AUXILIAIRE-AMBULANCIER

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

Pour pouvoir accéder à la fonction d'auxiliaire ambulancier, l'article 2 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation auxiliaire ambulancier, prévoit 91 heures d'enseignement en institut.

- Une formation de 70h portant sur l'hygiène, la déontologie, les gestes de manutention, le relationnel, les règles du transport sanitaire avec **évaluation des compétences acquises**.
- Une formation de 21h aux gestes et soins d'urgence de niveau II avec **évaluation des compétences acquises**.

DEFINITION DU METIER

L'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou participe à la prise en charge et au transport des malades dans l'ambulance sous la responsabilité de l'ambulancier diplômé d'État.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le candidat doit :

- fournir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 (AFGSU ou PSC1), en cours de validité. Cette formation est dispensée par les pompiers, croix rouge ou les CESU. Se renseigner auprès de ces organismes. Si cette formation n'est pas réalisée lors du dépôt du dossier, fournir impérativement une attestation d'inscription à une formation de premiers secours. **Attention** : cette formation devra impérativement être validée avant l'entrée à l'Institut de Formation des Ambulanciers.
- disposer d'un **permis de conduire** conforme à la réglementation en vigueur, **période probatoire achevée**. Cela signifie qu'il faut avoir le permis de conduire valide depuis plus de trois ans, sauf pour les personnes ayant suivi un apprentissage de la conduite accompagnée qui restreint la période à deux ans. Sont acceptés, les dossiers des candidats « jeunes conducteurs » sous réserve que la période probatoire soit achevée au plus tard le jour de l'épreuve écrite d'admissibilité.
- fournir l'**attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance** après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route (**ou copie du CERFA**). Pour l'obtention de ce document, vous devez rencontrer **un médecin agréé par la préfecture** (voir lien internet ci-après : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> (rubrique : permis de conduire → avis médical).
<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Vos-demarches/Permis-de-conduire/Commissions-medicales/Liste-Medecins-Agrees-concernant-aptitude-physique-des-conducteurs>
- fournir un **certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

- fournir un **certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier** (absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession: handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...) délivré par **un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)**, liste à demander auprès de l'ARS de votre région ou sur internet : www.normandie.ars.sante.fr/annuaires-des-professionnels-et-etablissements-0

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Retrait des dossiers d'inscription auprès du secrétariat de l'institut de formation d'ambulanciers,
- Le dossier d'inscription complet est à retourner au secrétariat de l'institut de formation d'ambulanciers,
- Aucune inscription ne sera validée si le dossier n'est pas complet.

Les frais de formation s'élève à 1280 € pour 2024.

Chaque candidat reçoit une convocation pour une session de formation.

(2 sessions de 30 candidats sont organisées par an : Mars et Octobre)

FORMATION

Objectifs de formation

A l'issue de la formation auxiliaire ambulancier, le stagiaire doit avoir développé des compétences lui permettant de:

- Mettre en application les règles d'hygiène,
- Appliquer les principes d'ergonomie et de manutention,
- Etre capable en situation d'urgence, d'alerter de mettre en œuvre les gestes de secours et d'urgence adaptés à la situation du patient,
- Etre capable de participer au transport sanitaire dans le respect des règles et des valeurs de la profession,
- Etre capable d'adapter sa communication et son sens du relationnel avec le patient et ses collègues.

Contenu de la formation

Unité 1 **Gestes d'Urgence** **41 heures**

Organisation de l'AMU - le SAMU
Anatomie & physiopathologie du système cardio-respiratoire
Les traumatismes, les détresses et les malaises
Mise en situation de cas concrets
Formation AFGSU 2

Unité 2 **Hygiène** **11 heures**

Hygiène des mains
Hygiène et soins de confort auprès du patient
Protocoles hygiène et désinfection du véhicule
Equipement de protection individuelle
Elimination et traitement du linge et des déchets de soins

Unité 3 **Gestes de Manutention** **24 heures**

Anatomie Physiologie : l'appareil locomoteur
Principes d'ergomotricité et d'ergonomie
Manutention ambulancière.

